



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

revendications

Question écrite n° 40362

Texte de la question

M. Matthias Fekl attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur les avancées réalisées et à venir pour le monde combattant. Concernant les conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens combattants ayant accompli 120 jours de présence en Algérie autour du 2 juillet 1962, l'aide différentielle de solidarité en faveur des veuves et son extension aux anciens combattants aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté, et la date choisie comme journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, il souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Matthias Fekl](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40362

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10948

Question retirée le : 7 octobre 2014 (Fin de mandat)